PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité* Travail *Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 83 du Portant nomination à titre normal dans l'ordre du mérite congolais. 10 mars 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 tel que modifié par le décret n°2010-335 du 14 juin 2010 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand-croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création et organisation du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n°2009-126 du 23 avril 2009 portant attributions et organisation de la grande chancellerie des ordres nationaux.

DECRETE:

Article premier : Sont nommés, à titre normal, dans l'ordre du mérite congolais :

Au grade de commandeur

Monsieur

NIE TIELI

Au grade de chevalier

Monsieur

ZHANG TAO

Monsieur

JIANG MING JUN

Monsieur

HUANG SHANYAN

Monsieur

GE FUQIU

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur sont applicables.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Congo.

Pait à Brazzaville, le 10 mars 2023

Denis SASSOU-N'GUESSO. -